



L'actualité :

Dimanche 12 avril:
concours belote pompiers.

Lundi 13 avril:
18h30 AG des Amis du
Peuplier à la chambre
chaude

Lundi 13 avril:
conseil communautaire de la
communauté de communes.

Mardi 14 avril 20h:
conseil municipal .

Samedi 18 avril:
rassemblement des pompiers
à Faverolles et Coemy à
17h.

Vendredi 1^{er} mai:
marché aux fleurs.

Vendredi 8 mai:
11h30 cérémonie de
commémoration du 8 mai

Jeudi 14 mai:
marche des élus à Fismes.

Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Comme vous le savez le PLU va devoir être mis en conformité avec les lois Grenelle et ALUR. Sa révision va être l'occasion de s'interroger sur l'avenir que l'on veut donner à notre village .

Quels objectifs d'aménagement, de développement et de préservation pour les 10-15 prochaines années et pour les générations futures? Quel est l'avenir pour notre commune? Ce sont ces questions qui guideront notre réflexion.

Le conseil municipal entend associer les habitants à l'élaboration du PLU. Dans un premier temps , nous vous demandons de répondre au questionnaire qui accompagne ce numéro du *PETIT ECHO* et de le remettre dans la boîte aux lettres de la mairie ou au secrétariat au plus tard pour le 25 avril . Vous pouvez aussi l'envoyer par mail. Vos réponses nous aideront à faire un premier diagnostic et à connaître vos attentes dans le cadre de l'élaboration.

Pour en savoir plus sur la démarche d'élaboration d'un PLU, vous trouverez sur le site internet de la commune (chamery.fr), dans la rubrique « Révision PLU », les différents documents que le bureau E3C a préparés pour nous aider dans notre démarche. Vous y trouverez aussi des liens qui vous conduiront aux contenus des lois Grenelle et ALUR.

Cette révision va remettre en cause une partie du PLU actuel, c'est certain. Le zonage du territoire va devoir être modifié, particulièrement au niveau des zones à urbaniser. Le conseil municipal conduira la réflexion mais il ne doit pas être le seul acteur, vous serez invités à y participer.

Le maire et les conseillers

Informations générales

Fanfare.

La fanfare recrute une personne pour jouer de la grosse caisse . S'adresser à M Viard André

Internet

Beaucoup d'entre vous se plaignent du faible débit d'internet. « Ça râme !».

C'est vrai qu'à Chamery le débit est particulièrement faible. Mais la commune à elle seule ne peut pas changer grand-chose. C'est à une autre échelle qu'il faut agir.

A l'heure actuelle, la communauté de communes étudie la question du très haut débit avec le SIEM (Syndicat Intercommunal des Energies de la Marne). Deux solutions sont à l'étude: le MeD (Montée en Débit) ou la FTTH (Fibre To The Home).Le nec plus ultra serait bien sûr : la fibre optique jusque chez l'abonné. C'est la solution la plus pérenne mais aussi la plus couteuse.

Une fois les besoins identifiés sur l'ensemble du département, un projet départemental (programme opérationnel pour les cinq prochaines années) sera constitué.

Au niveau national : 3 Milliards d'euros de subvention seront apportés par l'Etat pour soutenir les projets des collectivités locales.

NB: Pour aménager l'ensemble de la communauté de communes il faudrait déployer 210km de fibre optique.

Alors.....patience!

Débat Culture

La compagnie le diable à quatre pattes avec laquelle nous avons créé des liens au moment du 11 novembre, nous a proposé une rencontre-débat avec les habitants et des représentants de la culture sur le territoire ,afin d'échanger avec eux et de préparer un "cahier de doléances" des communes pouvant être transmis ensuite aux institutions.

Bref, il s'agit de faire remonter vos désirs, attentes et souhaits à ceux qui organisent la culture.

Trois temps:

- rencontre avec les habitants et l'équipe du DAQP pour préparer le débat.

- installation dans la commune de l'exposition photographique autour de ce thème.

- enfin, le débat à proprement parlé qui débutera par le projection d'un documentaire autour du travail théâtral sur la décentralisation.

Ce débat est ouvert à tous. L'objectif de développer la vie sociale et culturelle des habitants en milieu rural est possible . Cela exige une implication des acteurs locaux et une remise en cause de la conception élitiste de la culture. Des pistes s'ouvriront alors.

Trottoirs

Tous les riverains sont invités à nettoyer (balayer, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété de façon à maintenir un état de propreté correcte.

Résultats des élections départementales:

Résultats 2^{ème} tour

182 votants sur 330 inscrits

6 bulletins blancs et 1 nuls

175 bulletins exprimés

Listes

CONREAU -SALMON : 110 voix

JUNG - PINON :22 voix

DUPONT - MUTLET : 43 voix

Résultats 1^{er} tour

174 votants sur 330 inscrits

11 bulletins blancs et 2 nuls

161 bulletins exprimés

Listes

CONREAU -SALMON : 92 voix

JUNG - PINON 24 voix

DUPONT - MUTLET 45 voix

Parc naturel de la montagne de Reims

Quelques animations organisées par le PNMR à la maison du parc à Pourcy .

Exposition « Mon domicile adoré » tous les jours de 13h30 à 17h30 (Habitat, santé , développement durable)

Samedi 11 avril 14h30 : recettes écologiques de fabrication de produits ménagers.

Samedi 18 avril 8h-11h : Atelier photo en extérieur.

11 et 12 Mai 9h-17h : stage pratique Enduits à la chaux.

Le parc a mis en vente le domaine de Commetreuil.

Le fleurissement

Depuis quelque temps vous avez dû voir que les massifs de la RD26 étaient en cours de réaménagement.

Ces massifs vont être réplantés en vivaces pour la majeure partie mais seront agrémentés de quelques annuelles. Tout cela pour un arrosage et un entretien moindres.

Une haie basse d'arbustes sera plantée le long de la RD26, pour sécuriser le passage des piétons.

Une haie botanique ,installée le long de chez Mr et Mme Lainé Jean-Marie, va enrichir notre patrimoine végétal.

Travaux église

Les travaux de sécurisation de la façade de l'église commenceront début septembre pour une durée de 3 mois et demi.

Communauté de communes

Depuis le mois de février, la commune de Chamery n'est plus représentée par deux délégués, comme c'était le cas avant, mais par un seul (le maire uniquement).

Les villages des alentours ont , eux aussi , subi le même sort.

Pourquoi ce changement?

Suite à la démission d'un maire de la communauté, une jurisprudence du conseil constitutionnel du 20 juin 2014 remettant en cause les accords locaux, a été mise en application , obligeant alors le conseil communautaire de revoir la répartition des sièges en son sein . Le nombre de conseillers est passé de 55 à 48, avec une plus grande représentativité des plus grosses communes.

Le feuilleton n'est pas terminé, une nouvelle loi vient d'être votée qui pourrait encore modifier la « modification ».

LE PETIT ECHO

Les amis du peuplier en plein travail de préparation



Le loto du 1^{er} mars a rassemblé 200 joueurs. Un nombre au-delà des espérances....



si bien que les cartes ont manqué.



Le président et la gagnante du 1^{er} lot

LE PETIT ECHO est ouvert à toutes les associations, n'hésitez pas à l'alimenter avec vos actualités.